



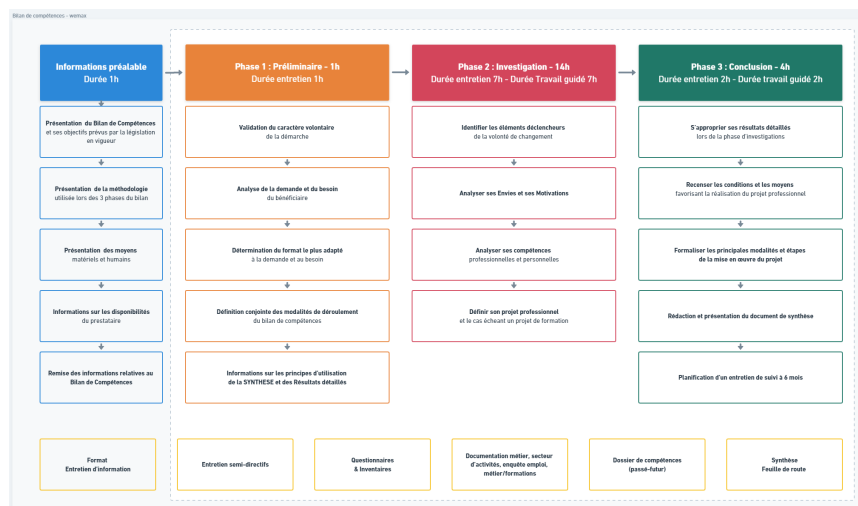
# LE BILAN DE COMPÉTENCES WEMAX

Le bilan de compétences est un moment privilégié de votre vie ! Il vise à vous aider (salariés, demandeurs d'emploi et chefs d'entreprise) à identifier vos aspirations et vos compétences afin de définir votre projet professionnel.

Le bilan de compétences comprend une phase préliminaire pour analyser le pourquoi de la démarche, une phase d'investigation pour analyser vos compétences et le marché de l'emploi, ainsi qu'une phase de conclusions pour définir les modalités et les étapes de mise en œuvre de votre projet professionnel.

La formation dure 20 heures et utilise des tests, des questionnaires, des enquêtes métiers, ainsi que des apports de connaissances.

La formation coûte **1790 euros**.



Parcours du bilan de compétences WeMax

## 1. Objectifs

Le bilan de compétences a pour objectif de permettre à un(e) salarié(e), un(e) demandeur(euse) d'emploi ou un(e) chef(fe) d'entreprise d'identifier ses *aspirations* (ses valeurs, ses besoins, sa personnalité) et d'analyser ses *compétences* (ses ressources, ses savoirs et ses savoir-faire, ses *soft skills*, sa valeur ajoutée) afin de définir un projet professionnel pertinent et épanouissant.

**Ce projet professionnel** doit lui permettre d'améliorer son niveau de satisfaction au travail, mais aussi de développer son employabilité et de sécuriser son parcours. Il s'accompagne d'un plan d'action permettant de le mettre en œuvre.

Le bilan de compétences est une projection positive vers l'avenir. Il vise également à développer des aptitudes à s'orienter et à piloter sa carrière de façon autonome.

## 2. Compétences visées

---

### Capacité à prendre des décisions

Le bilan de compétences vise à développer la capacité à prendre des décisions quant à l'orientation de sa carrière professionnelle sur la base d'une meilleure connaissance de soi (ses valeurs, ses besoins, sa personnalité) et d'une meilleure connaissance de ses compétences (ses ressources, ses savoirs et ses savoir-faire, ses soft skills, sa valeur ajoutée).

### Capacité à analyser le marché de l'emploi

La capacité à analyser le marché de l'emploi, à détecter les compétences recherchées par les employeurs, à identifier des dispositifs pour se former est également développée dans le cadre du bilan de compétences.

## 3. Publics visés et prérequis

---

### Le bilan de compétences s'adresse à tous les publics.

Une bonne compréhension de la langue française est nécessaire pour utiliser les supports de formation, répondre aux questionnaires et réaliser les tests. Dans le cas où le bénéficiaire ne maîtriserait pas parfaitement la langue française, un test de français pourra être proposé de façon à adapter la méthode d'accompagnement et le déroulement de la prestation.

## 4. Durée et organisation

---

La formation dure **20 heures, dont** :

- 10 heures d'accompagnement distancielle synchrone avec votre conseiller
- 10 heures de travaux dirigés distancielle asynchrone

## 5. Moyens pédagogique, Méthodes et Techniques d'encadrement

---

Durant le bilan de compétences, le(a) bénéficiaire est accompagné(e) par un(e) conseiller(e).

Celui-ci (celle-ci) peut utiliser en fonction des attentes du bénéficiaire les techniques suivantes :

- **Tests spécialisés** : Test de centres d'intérêt, test de personnalité, test d'évaluation des soft skills, test du créateur d'entreprise.
- **Questionnaires d'autoévaluation** : Questionnaire d'assertivité, questionnaire « réussir SA vie ou réussir DANS la vie », questionnaire des besoins.
- **Apports de connaissances** : Marché de l'emploi, connaissance des métiers et des formations, des dispositifs de financement.
- **Enquêtes métiers** : Ces enquêtes ont pour objectif de rencontrer des professionnels des secteurs et/ou des métiers envisagés.
- **Rédaction d'une synthèse** : La synthèse reprend les points structurants de la démarche notamment le projet, les atouts pour réussir ainsi que le plan d'action.

## 6. Le déroulement

---

Le déroulement du bilan de compétences suit les trois phases réglementaires inscrites au Code du travail (Décret n° 2018-1330 du 28 décembre 2018 relatif aux actions de formation et aux bilans de compétences.)

### Étape 1 : Phase préliminaire

1. Analyse de la demande du (de la) bénéficiaire,
2. Détermination du format le plus adapté à la situation et au besoin,
3. Définition conjointe des modalités de déroulement du bilan.

### Étape 2 : Phase d'investigation

1. Analyse des compétences : Analyse du parcours personnel et professionnel, savoir, savoir-faire et savoir être, talents
2. Bilan personnel et tests d'orientation et de personnalité : Exploration des valeurs, centres d'intérêts, motivations et personnalité, Réflexion autour des équilibres de vie.
3. Élaborer vos scénarios d'évolution professionnelle et définir un plan d'action : Analyse métier /marché et recherches documentaires, Exploration des voies d'évolution professionnelle possibles,

Cette phase a pour objectif de permettre au (à la) bénéficiaire soit de construire son projet professionnel et d'en vérifier la pertinence, soit d'élaborer une ou plusieurs alternatives.

### Étape 3 : Phase de conclusions

1. Appropriation des résultats détaillés de la phase d'investigation,
2. Recensement des conditions et moyens favorisant la réalisation du ou des projets professionnels,
3. Définition des modalités et étapes du ou des projets professionnels, dont la possibilité de bénéficier d'un entretien de suivi avec le prestataire de bilan de compétences.

#### La durée totale du bilan de compétences inclut :

- les temps d'entretien (présentiel ou distanciel synchrone)
- et les temps de travail guidé (distanciel asynchrone).

**Les temps de recherches personnelles et ceux consacrés aux enquêtes-métiers ne sont pas inclus dans la durée totale du bilan de compétences.**



## 7. Conditions de réalisation de la formation à distance



### Les moyens d'organisation de la formation à distance

La formation à distance (en distanciel asynchrone) s'appuie sur des ateliers en ligne, des tests et des questionnaires.



### L'accompagnement et l'assistance pédagogiques et techniques

L'accompagnement et l'assistance sont assurés par le (la) même formateur(trice) que celui qui réalise le bilan de compétences.

Cet accompagnement et cette assistance se font par email ou, en cas d'urgence, par téléphone. Les coordonnées du (de la) formateur(trice) sont données au (à la) bénéficiaire au démarrage de la formation. Le (la) formateur(trice) doit répondre dans un délai de 48h. En cas d'impossibilité à joindre le (la) formateur(trice) et passé ce délai, le(a) bénéficiaire peut joindre le responsable pédagogique dont les coordonnées sont indiquées dans le Livret d'accueil.

WeMax s'assure que le (la) formateur(trice) dispose des compétences nécessaires pour assurer l'accompagnement et l'assistance de la formation à distance. Une formation doit être suivie par tout(e) formateur(trice) désireux(se) de réaliser un bilan de compétences pour WeMax. Cette formation s'intitule « Accompagner un bilan de compétences ». Elle est sanctionnée par l'attribution d'un certificat de compétences. Cette formation concerne l'accompagnement d'un bilan de compétences en « présentiel » ou « distanciel ».



## 8. Moyens permettant de suivre et l'appréciation des résultats

- À l'issue du bilan de compétences, une synthèse de son bilan de compétences est remise au (à la) bénéficiaire,
- Au cours du bilan de compétences, le(a) bénéficiaire remplit une attestation de présence,
- À l'issue du bilan de compétences, le(a) bénéficiaire remplit un questionnaire de satisfaction lui permettant d'évaluer les apports de la formation,
- Il (Elle) répond également à un Quizz d'évaluation des connaissances,
- Six mois après la remise de la synthèse, le (la) formateur(trice) reprend contact avec le(a) bénéficiaire pour faire un point sur son projet, ses freins et ses réussites au cours d'un entretien (physique ou téléphonique),
- Enfin, une fois par an, WeMax réalise une grande enquête sur l'avenir des bénéficiaires de bilans de compétences : « Qu'êtes-vous devenu(e) ? »



## 9. Personnes en situation de handicap



La formation est ouverte à tout public et toutes les situations de handicap seront prises en compte dans la limite des compétences, des moyens humains et matériels proposés dans le cadre de la formation dispensée. Si **WeMax** ne dispose pas des moyens matériels, techniques et humains pouvant répondre à la demande du(de la) participant(e) en situation de handicap, alors ce(tte) dernier(ère) sera orienté(e) soit vers le référent handicap du groupe WeMax, soit vers un organisme partenaire du réseau **WeMax**.



## 10. Modalités et délais d'accès

Toute demande de prestation s'accompagne de la transmission d'un devis précisant le montant de la prestation, ainsi que ses dates de réalisation.

**Le devis est transmis** sous format électronique par email ou par voie dématérialisée par le biais de l'application moncompteformation.gouv.fr. La prestation, après acceptation du devis et signature du contrat ou de la convention de formation, peut démarrer en respectant un délai minimum de 14 jours calendaires.

Renseignez-vous auprès de votre formateur(trice) référent(e) pour mettre en place le planning de votre bilan de compétences.


## 11. Prix et financement de la prestation

**Le prix est de 1790 euros**

Vous pouvez vous inscrire directement sur une session en appelant le 07 69 99 25 99


Vous pouvez également demander devis [en cliquant ici](#).


## Actions

- Contacter une ou un conseiller [me faire rappeler](#)
- Lien vers le [programme de formation](#)
- cadre réglementaire  [Cadre réglementaire du bilan de compétences](#).
- Télécharger le programme

[https://s3-us-west-2.amazonaws.com/secure.notion-static.com/d6810917-bb47-4f9b-884a-db6101f1bedb/LE\\_BILAN\\_DE\\_COMPTENCES\\_WEMAX.pdf](https://s3-us-west-2.amazonaws.com/secure.notion-static.com/d6810917-bb47-4f9b-884a-db6101f1bedb/LE_BILAN_DE_COMPTENCES_WEMAX.pdf)

## Annexes


 [Résultats des enquêtes de satisfaction](#)

 [Exemples de personnes ayant réalisé un bilan de compétences](#)

 [Les 6 façons de financer son bilan de compétences](#)

## Support


 [Programme de formation](#)

 [Déroulé pédagogique Bilan de Compétences](#)

 [Support de cours en lien avec le programme Bilan de Compétences](#)

 [Epreuves d'évaluation des connaissances et des compétences](#)

 [Evaluation d'entrée & de sortie](#)

 [Phase d'accompagnement en autonomie Bilan de Compétences](#)

 [Fiche Stagiaire Bilan de Compétences](#)


## Coordonnées de l'organisme de formation



**WeMax** est un organisme de formation enregistré sous le numéro 11 92 260 72 92.

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État. Le numéro SIREN de l'organisme de formation est le 949 269 039 00010. Le siège social est situé 8 bis avenue Paul Emile Victor 92200 Neuilly sur Seine

Contact : 07 69 99 25 99 - [www.wemax.io](http://www.wemax.io) - [contact@wemax.io](mailto:contact@wemax.io)

 Version **22-05-2023** · Référentiel Qualité - 1.1 2.5